

Tél: 06.76.96.82.05 - Courriel: clement@shareandsmile.org

**& Smile** SIRET : 84321061800032 – APE : 6312Z – Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 32620328962

### **PARCOURS DE FORMATION:**

**CSRD**: Les fondamentaux

#### **PUBLIC:**

- Responsables RSE / Développement Durable
- Directeurs / Responsables Financiers et Contrôle de Gestion
- Managers en charge du reporting extra-financier (ESG)
- Toute personne impliquée dans la mise en œuvre de la directive CSRD au sein de son organisation

### **PRÉREQUIS:**

Aucun prérequis

### **DURÉE:**

2 jours (environ 14 heures)

### **DATES OU PÉRIODE:**

À définir en fonction des besoins de l'entreprise.

### **HORAIRES:**

De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 (adaptables selon les contraintes du client).

#### **NOMBRE DE PARTICIPANTS PAR SESSION:**

Minimum: 3Maximum: 10

#### **MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS:**

Inscription à réaliser 2 semaines minimum avant le démarrage de la formation.

#### LIEU:

Sur le site de l'entreprise ou dans un tiers-lieu choisi par le client.

Pour les personnes en situation de handicap, vous pouvez contacter notre référente handicap qui fera son possible pour vous accueillir et qui s'assurera que tout soit en place pour votre confort.

**Courriel:** clement@shareandsmile.org

**Téléphone:** 06.76.96.82.05



Tél: 06.76.96.82.05 - Courriel: clement@shareandsmile.org

**& Smile** SIRET : 84321061800032 – APE : 6312Z – Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 32620328962

#### **TARIFS:**

Voir sur le devis

## **OBJECTIF DE LA FORMATION ET COMPÉTENCES VISÉES**

À l'issue de la formation, le participant sera capable de mettre en œuvre les compétences suivantes :

- Comprendre la CSRD dans son ensemble
  - Replacer la CSRD dans le cadre européen (NFRD, ESRS, etc.)
  - o Appréhender les principes clés : double matérialité, normes ESRS, obligations de publication
- Identifier les enjeux stratégiques et financiers
  - Mesurer l'impact sur la compétitivité, l'image de marque et l'accès aux financements
  - Saisir le lien avec d'autres référentiels et labels (Taxonomie, EcoVadis, etc.)
- Mettre en place un reporting conforme
  - Recenser et collecter les données ESG (E, S, G)
  - Choisir et déployer des indicateurs pertinents (KPI)
  - Élaborer un plan d'action pour structurer le reporting CSRD
- Piloter la démarche, passer à l'action et anticiper les évolutions
  - o Établir un calendrier d'application et mobiliser les ressources internes
  - Engager un processus d'amélioration continue (assurance, audits, retours d'expérience)
  - Anticiper les futures évolutions réglementaires et sectorielles

#### **CONTENU**

## Module 1 : Introduction à la CSRD et principes clés

- Historique et cadre européen : de la NFRD à la CSRD, raisons du renforcement
- Principes fondamentaux : double matérialité (inside-out / outside-in), normes ESRS, assurance
- Avantages concurrentiels et enjeux financiers : image de marque, accès aux financements, lien avec les référentiels (Taxonomie, EcoVadis...)
- Premières obligations de reporting : périmètre, calendrier, grandes étapes



Tél: 06.76.96.82.05 - Courriel: clement@shareandsmile.org

& Sinet : 84321061800032 – APE : 6312Z – Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 32620328962

#### Module 2 : Exigences de reporting et collecte de données

Qui est concerné par la CSRD? : seuils, catégories d'entreprises, application progressive

 Cartographie des données ESG : recensement des informations existantes, outils de collecte, fiabilité

- Analyse préliminaire : diagnostic des lacunes (silos internes, sources externes, chaîne d'approvisionnement)
- Étude de cas / Atelier : construire une « carte de vos données ESG » et amorcer un mini-diagnostic

# Module 3 : Double matérialité et plan d'action opérationnel

- Double matérialité : définition, identification des risques et opportunités, élaboration de la matrice
- Définition des indicateurs clés (KPI) : critères de sélection (pertinence, comparabilité, fiabilité), normes ESRS
- Stratégie et gouvernance : mise en place d'un pilotage interne (rôles, responsabilités, ressources)
- Plan d'action CSRD : priorités, objectifs, calendrier, mobilisation des équipes

#### Module 4 : Approfondissements, pilotage et évolutions futures

- Focus ESRS : principes directeurs, normes sectorielles, interopérabilité avec d'autres cadres (ISSB, GRI)
- Assurance externe : assurance limitée vs raisonnable, modalités et calendrier
- Pilotage et suivi : tableaux de bord ESG, retours d'expérience, amélioration continue, audits
- Anticiper les évolutions : lois « Omnibus », taxonomie verte, devoir de vigilance, autres obligations à venir
- Finalisation du plan d'action : restitution, partage des bonnes pratiques, synthèse globale



Tél: 06.76.96.82.05 - Courriel: clement@shareandsmile.org

SIRET: 84321061800032 – APE: 6312Z – Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 32620328962

# MODALITÉS D'ÉVALUATION D'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Évaluation des connaissances en début et fin de formation (quiz, échanges)
- o Exercices pratiques, études de cas, ateliers collaboratifs
- Auto-évaluation et questionnaire de satisfaction en fin de formation

## MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- o Feuilles de présence émargées par demi-journée
- o Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la durée et les résultats de l'évaluation

# MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

### Modalités pédagogiques :

- Supports pédagogiques numériques et/ou imprimés
- Études de cas concrets, jeux de rôles et mises en situation
- Méthodes actives favorisant les échanges et la co-construction (world café, ateliers)
- Accès éventuel à une plateforme e-learning pour ressources complémentaires

## Éléments matériels :

- o Mise à disposition de tout le matériel informatique et pédagogique nécessaire
- Support de cours au format numérique projeté sur écran et transmis au participant à la fin de la formation
- Accès E-learning envoyé aux stagiaires en début de formation

### Référent pédagogique et formateur :

Chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.